

Diagnostic socio-économique

Site Natura 2000 FR-9102014

« Bacs sableux de l’Espiguette »



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon



2012



TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux

Liste des illustrations

Glossaire

| | |
|---|----|
| 1. Contexte et Méthode | 7 |
| 1. 1. Contexte général | 8 |
| 1. 1. 1. Désignation du site | 8 |
| 1. 1. 2. Désignation des opérateurs..... | 9 |
| 1. 2. Méthodologie utilisée pour la réalisation du Diagnostic socio-économique..... | 10 |
| 2. Présentation générale du site | 11 |
| 2. 1. Localisation..... | 12 |
| 2. 2. Contexte administratif..... | 13 |
| 2. 2. 1. Département du Gard | 13 |
| 2. 2. 2. Station balnéaire du Grau-du-Roi..... | 13 |
| 2. 2. 2. 1. <i>Données socio-démographiques</i> | 13 |
| 2. 2. 2. 2. <i>Caractérisation du tourisme</i> | 15 |
| 2. 2. 3. Port-Camargue..... | 16 |
| 2. 3. Patrimoine maritime | 17 |
| 2. 4. Les réglementations existantes sur le site | 18 |
| 2. 5. Les aléas naturels | 20 |
| 2. 6. La qualité de l'eau..... | 21 |
| 3. Les activités pratiquées sur le site..... | 23 |
| 3. 1. La plaisance | 24 |
| 3. 2. La pêche de loisir | 24 |
| 3. 2. 1. La pêche de loisir embarquée..... | 24 |
| 3. 2. 2. Le surfcasting..... | 25 |
| 3. 2. 3. La chasse sous-marine..... | 26 |

| | |
|---|----|
| 3. 3. La plongée sous-marine..... | 27 |
| 3. 4. La pêche professionnelle | 28 |
| 3. 4. 1. La Prud'homie du Grau-du-Roi | 28 |
| 3. 4. 2. Typologie de la flottille | 29 |
| 3. 4. 3. Métiers, engins et espèces ciblées | 31 |
| 3. 5. Le kite-surf..... | 34 |
| 3. 6. Le motonautisme..... | 35 |
| 3. 7. Le transport de passagers..... | 35 |
| 3. 8. La baignade..... | 35 |
| 3. 9. L'extraction de granulats..... | 36 |
| 3. 10. Les fouilles archéologiques..... | 37 |
| 3. 11. Les autres activités | 37 |

BROUILLON

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : identification du site FR-9102014 | 8 |
| Tableau 2 : évolution de la population du Grau-du-Roi | 14 |
| Tableau 3 : le logement au Grau-du-Roi..... | 14 |
| Tableau 4 : liste des ZNIEFF adjacentes à la zone d'étude | 19 |
| Tableau 5 : caractéristiques techniques des navires de la prud'homie du Grau-du-Roi..... | 30 |
| Tableau 6 : engins utilisés et espèces ciblées sur le site Natura 2000..... | 31 |

BROUILLON

Liste des illustrations

| | |
|---|----|
| Figure 1 : carte de localisation du site | 12 |
| Figure 2 : population par grande tranche d'âge | 14 |
| Figure 3 : commune du Grau-du-Roi et ses activités traditionnelles | 15 |
| Figure 4 : Port-Camargue vu du ciel | 16 |
| Figure 5 : cartographie de localisation des épaves sur le site | 18 |
| Figure 6 : érosion et accrétion de 1985 à 2009 au grau-du-Roi | 20 |
| Figure 7 : bilan de l'état de la masse d'eau FRDC02f au titre de la DCE, campagne 2009 | 22 |
| Figure 8 : bateau de plaisance sur le site des bancs sableux de l'Espiguette | 24 |
| Figure 9 : pêche de plaisance depuis une embarcation | 25 |
| Figure 10 : pratique du surfcasting depuis la plage de l'Espiguette | 26 |
| Figure 11 : chasseur sous-marin | 27 |
| Figure 12 : plongée sous-marine sur une épave du Grau-du-Roi | 27 |
| Figure 13 : prud'homme | 28 |
| Figure 14 : petit métier du Grau-du-Roi | 30 |
| Figure 15 : tellinier | 32 |
| Figure 16 : quantités de tellines pêchées en 2011 | 33 |
| Figure 17 : évolution des quantités pêchées (période 2001-2011) | 33 |
| Figure 18 : stand de vente directe | 34 |
| Figure 19 : kite-surf | 34 |
| Figure 20 : véhicule nautique à moteur | 35 |
| Figure 21 : sortie en mer au bord du « Picardie » | 35 |
| Figure 22 : fréquentation de la plage de l'Espiguette en pleine saison | 36 |

Glossaire

| | |
|-----------------------|---|
| AAMP : | Agence des Aires Marines Protégées |
| ASPPC : | Association Sportive des Plaisanciers de Port-Camargue |
| COPIL : | Comité de Pilotage |
| CRPMEM LR : | Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon |
| CSP : | Catégorie Socio-Professionnelle |
| CSRPN : | Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel |
| DML : | Délégation Mer et Littoral |
| DOCOB : | Document d'Objectifs |
| DOM : | Département d'Outre-Mer |
| DREAL : | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| FNPPSF : | Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de France |
| FSD : | Formulaire Standard de Données |
| MNHN : | Muséum National d'Histoire Naturelle |
| OGS : | Opération Grand-Site |
| OT : | Office de Tourisme |
| PNR Camargue : | Parc Naturel Régional de Camargue |
| RTT : | Réduction du Temps de Travail |
| VNM : | Véhicule Nautique à Moteur |
| ZNIEFF : | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique |

1. CONTEXTE ET METHODE

1. 1. Contexte général

Ce premier chapitre sera consacré à un rappel concernant la désignation du site Natura 2000 FR-9102014 « bancs sableux de l’Espiguette », et reviendra sur la désignation des opérateurs du site lors du Comité de Pilotage (COPIL) de lancement, qui a eu lieu le 27 juillet 2011 au Yacht-Club de Port-Camargue.

1. 1. 1. Désignation du site

Le site FR-9102014 « bancs sableux de l’Espiguette » a été proposé en octobre 2008, transmis au titre de la Directive Habitat faune/flore (92/43/CEE).

En complément du site FR-9102013 « Côte sableuse de l’infra littoral languedocien », ce site a été proposé à l’inscription au réseau Natura 2000 au titre de l’Habitat « Bancs de sable à faible couverture d’eau marine ». On y retrouve les sables fins de haut niveau (1110-5), les sables bien calibrés (1110-6) et les sables grossiers sous influence des courants de fonds (1110-7). Ce site, fortement soumis à l’hydrodynamisme, abrite les peuplements benthiques associés à cet écosystème. Des gastéropodes économiquement valorisables y sont récoltés (Tellines, Donax, Murex, etc.).

Tableau 1 : identification du site FR-9102014

| | |
|---------------------------------|--|
| Appellation : | BANCS SABLEUX DE L’ESPIGUETTE |
| Statut : | SIC ou Proposition de Site d’Importance Communautaire (pSIC) |
| Code : | FR9102014 |
| Région administrative : | Languedoc Roussillon |
| Responsable du site : | DIREN Languedoc-Roussillon / SPN – MNHN |
| Superficie : | 8 970 ha |
| Altitude minimale : | - 30 m |
| Région biogéographique : | Méditerranéenne |

Source : FSD

Description du site :

- Pointe de l'Espiguette connue pour son gisement en sable (constitué par les alluvions du Rhône et rabattus par le courant Liguro-Provençal) => entité écologique très particulière ;
- Hydrodynamisme local exceptionnel : le périmètre proposé englobe l'ensemble de la dune hydraulique immergée de l'Espiguette ;
- Richesse biologique de ces habitats connue par les pêcheurs qui y concentrent d'ailleurs une partie de leur exploitation ;
- Ce site représente le secteur le plus illustratif des sables dynamiques en Languedoc-Roussillon, avec des bancs à Amphioxus et des peuplements de Tellines, Donax, Murex, etc.

Intérêt européen :

- Inscription d'un patrimoine rare, spécifique et original de l'habitat « Bancs de sable à faible couverture d'eau marine » (actuellement mal représenté en Méditerranée) ;
- Plusieurs faciès : sables fins de haut niveau, sables bien calibrés et sables grossiers sous influence des courants de fonds notamment à Amphioxus, etc.

1. 1. 2. Désignation des opérateurs

Lors du COPIL du 27 juillet 2011, considérant la vocation du Syndicat mixte d'assurer la gestion du Parc Naturel Régional de Camargue (PNR Camargue) et de mettre en œuvre les orientations de la Charte du Parc et la mission d'animation de NATURA 2000, notamment en mer, considérant également la vocation du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM LR) d'assurer le maintien durable des activités de pêche professionnelle et son implication dans la gestion d'espaces lagunaires et marins, mais également son expérience dans des partenariats pour la mise en place de sites NATURA 2000 marins, le Parc PNR Camargue et le CRPMEM LR se sont portés candidats et ont été désignés respectivement opérateur principal et opérateur associé pour la réalisation du DOCOB Natura 2000 du site FR-9102014 « Bancs sableux de l'Espiguette ».

Le Partenariat entre le PNR Camargue et le CRPMEM LR portera principalement sur les thèmes suivants :

- mise en œuvre de la concertation, des ateliers thématiques, de la communication et animation du COPIL du site ;
- élaboration du Tome 1 du DOCOB (diagnostics écologique et socio-économique) ;
- élaboration du Tome 2 du DOCOB et validation par le COPIL.

Diagnostic socio-économique

Site Natura 2000 FR-9102014 « Bancs sableux de l'Espiguette »

1. 2. Méthodologie utilisée pour la réalisation du Diagnostic socio-économique

Pour réaliser ce diagnostic socio-économique, nous nous sommes inspirés du diagnostic socio-économique réalisé sur le site Natura 2000 FR-9101413 « Posidonies de la côte Palavasienne », dont le CRPMEM LR est opérateur associé avec l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP). Ce diagnostic s'inspirait de la thèse de Solenn LE BERRE.

Dans le cadre de ce diagnostic socio économique, la dynamique sociale est une problématique centrale, nécessitant une méthodologie fortement influencée par cette dimension. Cette démarche a permis d'approcher l'étude sous deux angles :

- une approche par la connaissance des territoires, permettant d'appréhender et de cerner les dynamiques du territoire et du site ;
- une approche par la connaissance des usagers, à travers un travail de terrain et la rencontre des acteurs du site.

Voir méthodo de Marion

La première partie a consisté en un travail bibliographique, afin d'inventorier

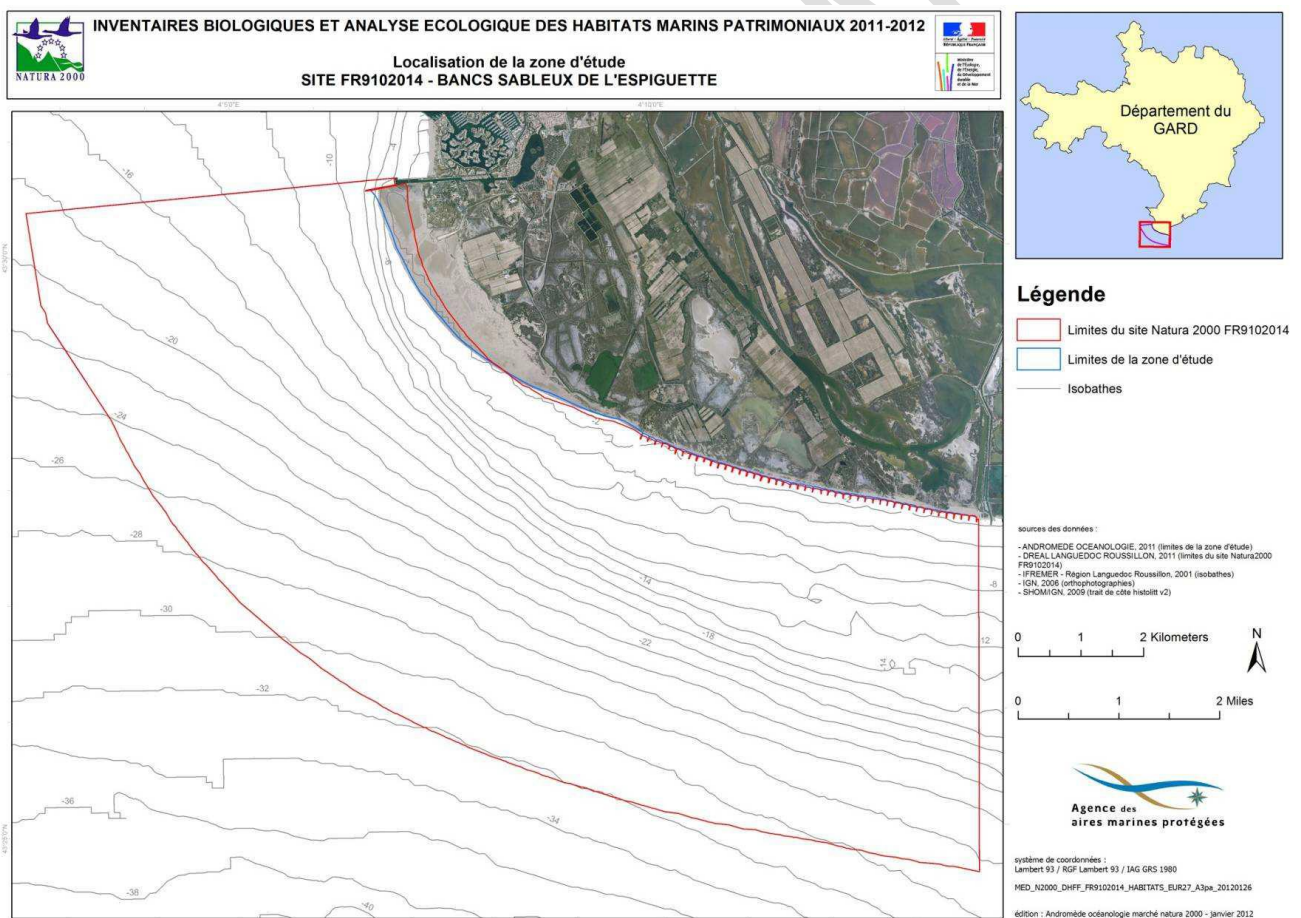
Ensuite, dans le but de comprendre les pratiques locales (activités professionnelles et récréatives), des entretiens individuels ont été réalisés (23 entretiens au total -d'une durée moyenne d'une heure-).

2. PRESENTATION GENERALE DU SITE

2. 1. Localisation

Le site des bancs sableux de l’Espiguette se situe sur le département du Gard, sur la commune de Grau-du-Roi. Le périmètre proposé englobe l’ensemble de la dune hydraulique immergée de l’Espiguette. Il se limite au nord à la digue de l’Espiguette et l’entrée de Port-Camargue, à l’Est à la limite géographique de la Région Languedoc-Roussillon, en amont à la laisse de haute mer et en aval au pied de dune (cf. figure 1 ci-dessous).

Figure 1 : carte de localisation du site



Source : Andromède Océanologie, 2012

Texte

2. 2. Contexte administratif

Le site Natura 2000 des bancs sableux de l’Espiguette se situe dans un contexte administratif et géographique particulier car la façade maritime du Gard est restreinte, la pression touristique, et notamment plaisancière, y est très forte avec la présence de la station balnéaire du Grau-du-Roi et celle de Port-Camargue à proximité directe du site étudié.

2. 2. 1. Département du Gard

Le site Natura 2000 des bancs sableux de l’Espiguette se trouve dans le sud du Gard, département situé à l’Est du Languedoc-Roussillon et frontalier de l’Hérault à l’Ouest et des Bouches du Rhône à l’Est (Région Provence-Alpes-Côte-d’Azur).

Ce département qui, grâce à son climat méditerranéen (avec un ensoleillement moyen de 259 jours de soleil par an ; les hivers y sont plutôt doux et les été chauds et secs), s’est orienté vers le tourisme. La diversité des paysages du département, un patrimoine incomparable (avec de précieux héritages de l’époque romaine, des arènes de Nîmes au Pont du Gard) attirent chaque année des centaines de milliers de visiteurs.

Toutefois, la façade maritime du département est relativement modeste (23 km de littoral), ce qui fait de ce lieu un espace prisé en période estivale.

2. 2. 2. Station balnéaire du Grau-du-Roi

La commune du Grau-du-Roi présente le linéaire côtier quasi-exclusif du site Natura 2000. Aigues-Mortes n’est que très partiellement concernée par le site.

2. 2. 2. 1. Données socio-démographiques

Texte

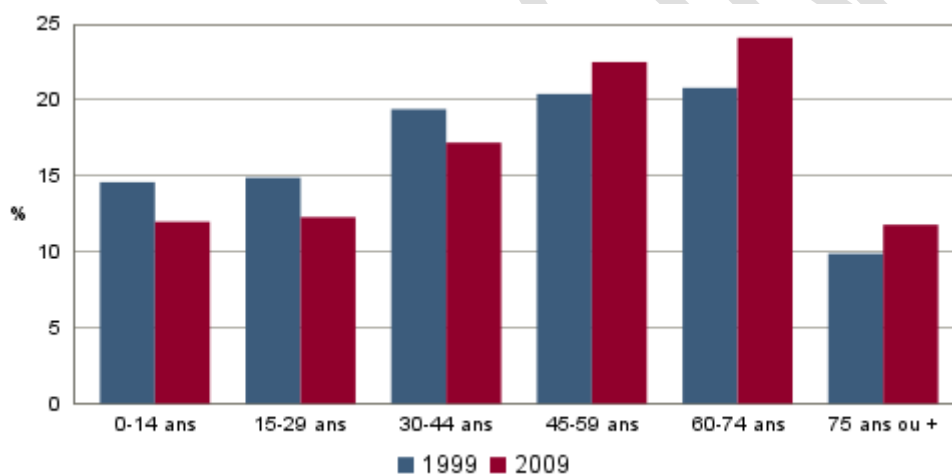
Tableau 2 : évolution de la population du Grau-du-Roi

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Population | 3 354 | 3 963 | 4 152 | 5 253 | 5 874 | 7 995 |

Source : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales

Population vieillissante

Figure 2 : population par tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales

Texte

Tableau 3 : le logement au Grau-du-Roi

| | |
|--|--------|
| Nombre total de logements en 2009 | 22 384 |
| Part des résidences principales en 2009, en % | 18,0 |
| des résidences secondaires (y compris logements occasionnels) en 2009, en % | 81,1 |
| des logements vacants en 2009, en % | 0,9 |
| Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2009, en % | 57,0 |

Sources : Insee, résumé statistique (mis à jour le 28 juin 2012)

Le tableau permet de mettre en avant la part importante des résidences secondaires sur la commune du Grau-du-Roi (pour rappel, plus de 3 millions de résidences secondaires existent en France ; elles représentent 10% du parc total de logements).

2. 2. 2. 2. Caractérisation du tourisme

Le Grau-du-Roi, station balnéaire, est une commune littorale de 8 000 habitants permanents, et d'une capacité estimée à 100 000 lits (30 000 lits marchands et 19 000 résidences secondaires -à 3,5 équivalents Habitants-). Les 30 000 lits marchands sont répartis comme suit :

- hôtellerie de plein air (camping) : 17 000 lits, amplitude d'ouverture de six mois ;
- hôtellerie : moins de 500 lits ;
- résidence de tourisme (de type VVF, Pierre&Vacances, etc.) : 3 000 lits ;
- Agences immobilières et particuliers : 9 000 lits environ.

L'office de tourisme propose de classer et/ou labelliser les biens des particuliers dans un guide (l'OT étant une valeur forte du tourisme au Grau-du-Roi avec plus de 45 000 appels par an, et 120 000 clients).

La période de tourisme a quelque peu évolué depuis six-sept ans (évolution notamment liée aux RTT). En effet, auparavant il était constaté une hyper-concentration du tourisme aux vacances d'été, avec un centre de gravité allant du 1^{er} juillet au 15 août (période également appelée « cœur de saison »). A l'heure actuelle, la période de tourisme s'étale des vacances d'hiver (février) à l'automne (vacances). De plus, le cœur de saison a également décalé, se situant aujourd'hui entre le 15 juillet et le 31 août. Cet étalement de la période de tourisme n'a en rien changé la concentration durant ce cœur de saison (volume de fréquentation stable).

Figure 3 : commune du Grau-du-Roi et ses activités traditionnelles



Source : Office de tourisme du Grau-du-Roi

La Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) des touristes au Grau-du-Roi a, elle aussi, évolué. La clientèle peut se classer en deux catégories selon leur CSP :

- cœur de saison : CSP moyenne à moyenne-moins ;
- avant et après-saison : CSP plus élevée.

La pointe de l’Espiguette est le joyau de la commune, et l’office de tourisme s’appuie sur ce site pour la promotion du Grau-du-Roi, et également pour la partie naturiste de la plage.

2. 2. 3. Port-Camargue

Le port de plaisance du Grau-du-Roi, Port-Camargue, n’est pas situé à part entière sur le site Natura 2000. En effet, il se trouve entre la pointe de l’Espiguette et le port de pêche du Grau-du-Roi, dans l’Est de la baie d’Aigues-Mortes.

Il s’agit du plus grand port de plaisance européen en terme de capacité d’accueil. Fin 2011, cette capacité était de 5 000 places à flot (environ 2 760 dans le port public et 2 239 dans les Marinas), pour des bateaux d’une longueur de 50 mètres maximum et de 4 mètres de tirant d’eau maximum. Port-Camargue possède un plateau technique diversifié en matière d’entreprises dédiées au nautisme et à l’entretien des bateaux (65 entreprises représentant 35 millions d’euros de chiffres d’affaires et près de 400 emplois).

Figure 4 : Port-Camargue vu du ciel



Source : Capitainerie de Port-Camargue

Outre les places attribuées, Port-Camargue propose également des places réservées pour les escales. Deux catégories d’escales sont ainsi considérées, en fonction de leur durée :

- plus d'une semaine : le nombre d'escales a considérablement augmenté en 2011 (15 019, contre 11 959 en 2010), pour une durée relativement plus courte (26 nuitées en 2011, 28 en 2010) mais concerne un nombre de bateaux beaucoup plus important (588, 426 en 2010) ;

- moins d'une semaine : l'année 2011 a été marquée par une nette augmentation des escales après une baisse en 2008. Le nombre de bateaux est en augmentation de 11%, et le nombre de nuitées de 8% (en partie lié aux conditions d'accueil de qualité -prêt de vélo, wifi, aide à l'amarrage, etc.- et également la bonne réputation du port -bouche à oreilles-). En 2011, Port-Camargue a ainsi enregistré dans cette catégorie 1 469 bateaux, pour 2 447 nuitées.

Comme de nombreux ports de plaisance, Port-Camargue a une liste d'attente importante. Toutefois, cette dernière est globalement stable depuis trois ans, aux alentours de 550 demandes non satisfaites chaque année. La pression nautique semble donc être forte, mais le poids socio-économique de cette activité également pour le littoral gardois.

Port-Camargue a fait de l'environnement sa préoccupation permanente depuis plus de 40 ans. Ceci se caractérise par l'adhésion du port à la démarche « Ports-Propres en Languedoc-Roussillon » (la régie s'est dotée d'équipements pour lutter contre les pollutions et collecter les déchets liés aux activités nautiques), ainsi que la certification ISO 14 001 (système de management environnemental) obtenue en 2004.

Enfin, Port-Camargue organise et accueille de nombreuses manifestations (concours de pêche au thon, challenge voile, tour de France à la Voile, etc.), ce qui valorise, sociologiquement, le littoral gaulen.

2. 3. Patrimoine maritime

Cf. Luc LONG.

De nombreuses épaves sont présentes sur le site et à proximité directe.

- liste des épaves,

- localisation,

- historique de ces épaves.

Figure 5 : cartographie de localisation des épaves sur le site

Source :

+ avant, il s'agissait d'une zone de tir il me semble ?

2. 4. Les réglementations existantes sur le site

Aucune protection particulière n'est en vigueur sur le territoire d'étude. Outre les sites protégés, un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) permet de faire un état des connaissances relatives au patrimoine naturel sur la zone d'étude.

L'inventaire ZNIEFF est un programme initié par le Ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Il correspond au recensement d'espaces naturels remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les DOM. On distingue deux catégories:

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ;
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle pour validation et intégration au fichier national. Dans chaque Région, le fichier régional est disponible à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Outil de la connaissance de la biodiversité, l'inventaire ZNIEFF n'est pas juridiquement un statut de protection. Les ZNIEFF constituent cependant un élément d'expertise, pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat (source : diagnostic écologique, Andromède Océanologie, 2007).

Dans le département du Gard, il existe 159 ZNIEFF de type I et 41 de type II. **Aucune ZNIEFF marine n'est actuellement délimitée dans le Gard.** Le site d'étude ne comprend donc pas de ZNIEFF. Les deux ZNIEFF adjacentes sont recensées dans le tableau suivant :

Tableau 4 : liste des ZNIEFF adjacentes à la zone d'étude

| Code régional Libellé | Commune du Gard | Type | Génération | Superficie et année de mise à jour | Intérêt |
|--|---|------|------------|--|---|
| N° 30-252-022 Dunes de l'Espiguette | Le Grau-du-Roi | 1 | 2 | 490 ha 2007 | Steppes à Lavande de mer Plantes dunaires Huitrier pie |
| N° 30-250-000 Camargue gardoise | Aigues-Mortes Aimargues Beaucaire Beauvoisin Bellegarde Cailar Fourques Le Grau-du-Roi St-Gilles St-Laurent-d'Aigouze Vauvert | 2 | 2 | 42 514 ha 2009 | Communautés a Jonc fleuri Batraciens Insectes Avifaune Anguille Reptiles <i>Tanyastix stagnalis</i> Plantes littorales |

Source : Andromède Océanologie, 2012

Un projet d'étude de ZNIEFF sur la zone est actuellement en cours. Sur les substrats meubles, la priorité sera donnée aux espèces inféodées aux habitats les plus remarquables, tels que les sables à amphioxus et les herbiers de phanérogames (*Région Languedoc-Roussillon, 2009*).

2. 5. Les aléas naturels

Le site des bancs sableux de l'Espiguette est atypique en termes d'aléas naturels. Alors que la majorité des côtes sableuse du Languedoc-Roussillon se trouve en érosion, la pointe de l'Espiguette, elle, est soumise à la fois à l'érosion (côté Est du site) mais également à l'accrétion (au niveau de la digue d'arrêt des sables, à l'Est de Port-Camargue, cf. figure ci-dessous). La dynamique sédimentaire se rapproche ainsi, dans cette partie du site, davantage de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur que de la région Languedoc-Roussillon.

Figure 6 : érosion et accrétion de 1985 à 2009 au grau-du-Roi



Source : Aix Marseille Université, CEREGE UMR 7073. 2012

Pour enrayer ce processus d'érosion ont été installés des épis (qui ont pour but de casser la dynamique littorale). Le point d'équilibre entre l'érosion et l'accrétion se situe au droit du sémaphore. Plus vers l'ouest, le phénomène d'accrétion est fort, avec une avancée de 700 mètres depuis la création de la digue d'arrêt des sables. Cette digue a même eu un effet pervers, à savoir la création d'une flèche sous-marine, venant contourner la digue. La DREAL LR estime que 250 à 300 000 m³ de sable arrivent chaque année sur cette flèche sous-marine. Le mouvement sédimentaire ne concerne uniquement la bande côtière, à 0,5 mille nautique maximum.

La granulométrie de ce sable, très fin (sable très ancien, et soumis à l'érosion, *via* le Rhône notamment), fait qu'il n'est utilisable uniquement dans le Languedoc (en Roussillon, la granulométrie est plus grossière). Ainsi, un dragage de ces sables ne pourrait servir à recharger des plages au-delà du Cap d'Agde.

Futur OGS.

2. 6. La qualité de l'eau

L'Union Européenne s'est engagée dans la voie d'une reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en adoptant le 23 octobre 2000 la directive 2000/60/CE, dite Directive Cadre sur l'Eau (DCE), transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004. Cette directive impose à tous les Etats membres de maintenir ou de recouvrer un bon état écologique des milieux aquatiques d'ici à 2015. Ce bon état englobe l'état biologique et l'état chimique d'une masse d'eau (unité élémentaire de surveillance). Un programme de surveillance des eaux côtières et des eaux de transition est établi et défini dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs des Données sur l'Eau (SDDE) prévu par la circulaire du 26 mars 2002.

Concernant le site étudié, il est intégré dans la masse d'eau côtière « RDC02f », qui va de Frontignan à la pointe de l'Espiguette. La figure ci-dessous présente le bilan de cette masse d'eau côtière.

Figure 7 : bilan de l'état de la masse d'eau FRDC02f au titre de la DCE, campagne 2009

| Classes d'état de la masse d'eau | | Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------|---------------|
| <i>Hydrologie</i> | | [Barre bleue] | | | | |
| <i>Biologie</i> | Phytoplancton | [Barre bleue] | | | | |
| | Posidonie | | | [Barre jaune] | | |
| | Benthos | | [Barre verte] | | | |
| <i>Chimie</i> | | [Barre bleue] | | | | [Barre rouge] |
| | Biote | [Barre bleue] | | | | |
| | Eau | [Barre bleue] | | | | |
| ETAT DE LA MASSE D'EAU | | [Barre jaune] | | | | |

Source : Synthèse DCE, 2010

Le bon état écologique d'une masse d'eau est alors, pour la DCE, défini comme étant le moins bon de ces deux états, avec identification du paramètre déclassant (principe du "one out, all out"). Pour la masse d'eau concernée, nous pouvons apercevoir que le classement se situe en qualité « moyenne » pour l'année 2009, du fait notamment du paramètre « posidonie », déclassant pour ce site. Toutefois, la masse d'eau, d'un point de vue uniquement « chimie » est classée en bon état. Actuellement a lieu la campagne 2012. Les opérateurs du site Natura 2000 resteront attentifs à ces nouveaux résultats à venir.

De plus, le Grau-du-Roi - Port-Camargue est titulaire depuis 1986 (date de sa création) du Pavillon Bleu, décerné pour les actions menées en faveur de l'environnement, tant pour la commune que pour le port de plaisance de Port-Camargue, ce qui laisse présager une certaine qualité de l'eau, tout du moins à proximité directe de la plage.

Cf. entretien Lavisse.

3. LES ACTIVITES PRATIQUEES SUR LE SITE

3. 1. La plaisance

Parler de l'activité de plaisance : nombre d'entreprises, activité peu pratiquée sur le site en soi malgré la présence de Port-Camargue.

Figure 8 : bateau de plaisance sur le site des bancs sableux de l'Espiguette

Source :

Contexte géographique n'aide pas (houle et vent), les plaisanciers préfèrent aller dans le Golfe d'Aigues-Mortes ou vers les Bouches du Rhône.

Cf. entretien Mme. Alice CARETTE Association Sportive des Plaisanciers de Port-Camargue.

3. 2. La pêche de loisir

La pêche de loisir est une activité maritime de surface et de prélèvement de la ressource, regroupant les activités de pêche de loisir embarquée, du bord et de pêche sous-marine. Activité populaire et pratiquée par environ 2,5 millions de personnes en France, la pêche récréative maritime n'est pas sans impact sur la ressource et les milieux littoraux et aquatiques (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>). Cette activité, qui n'est pas soumise à détention d'un permis, semble fortement pratiquée sur le site. Cependant, faute de permis justement, il est très difficile d'en connaître le nombre précis de pratiquants, certains étant regroupés en association et/ou fédération, mais la majorité des plaisanciers pratiquent cette activité librement.

3. 2. 1. La pêche de loisir embarquée

Le club du Gard regroupe toutefois 500 licenciés environ, ce qui permet d'avoir une idée de l'importance de cette activité en terme d'intensité de pratique (même si de nombreux licenciés ne sortent qu'aux beaux jours). Cette impression est confirmée aux vues des autres clubs existants, et notamment la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de France (FNPPSF) + ASPPC

Figure 9 : pêche de plaisance depuis une embarcation

Source :

La pêche de loisir embarquée peut se distinguer en 3 catégories :

- ⌘ à la traîne et à la dérive (pratique la plus développée sur le site),
- ⌘ au mouillage (très peu, essentiellement sur épaves),
- ⌘ pêche au leurre de surface (à la canne).

Détailler les différentes pêches.

3. 2. 2. Le surfcasting

Le surfcasting (lancé dans la vague) est une technique de pêche en mer pratiquée depuis la plage, de jour comme de nuit. C'est un type de pêche très pratiqué en Méditerranée, et notamment par ceux qui ne possèdent pas leur propre bateau.

Pour pratiquer le surfcasting, la longueur de la canne de surf doit généralement mesurer entre 4,20 mètres et 5 mètres d'une puissance de 100-200 grammes en moyenne, et ce afin de passer au dessus des vagues. Une fois les cannes lancées à l'eau, il faut les placer dans des portes-cannes en aluminium, plantés dans le sable et hors de l'eau si possible. Ces portes cannes doivent dépasser un mètre.

Figure 10 : pratique du surfcasting depuis la plage de l’Espiguette



Source : <http://peche-en-mediterranee.com/surfcasting/>

Cette activité se pratique en général par mer agitée, ce qui est souvent le cas sur le site des bancs sableux de l’Espiguette. En effet, le site se trouve sur une pointe et, contrairement aux Golfes ou baies qui sont des lieux abrités, les pointes sont soumises aux aléas climatiques, tels que le vent et la houle. C’est pour cela que le nombre de « surfcasteurs », aujourd’hui difficile à connaître de façon précise, est considéré comme important par la majorité des acteurs socio-économiques rencontrés. Cette technique de pêche permet de pêcher du loup, de la daurade royale, des pageots, des marbrés,...

3. 2. 3. La chasse sous-marine

Voir avec Jean-Marie pratique :

- nombre de pratiquants,

- chasse sur épaves,

- compétitions ?

Figure 11 : chasseur sous-marin

Source :

Activité qui peine à se développer sur le site car les conditions ne sont pas réunies (vent qui trouble les eaux, fonds sableux peu propice à une activité préférant les fonds rocheux).

3. 3. La plongée sous-marine

La particularité benthique du site (fonds vaso-sableux) n'est pas propice au développement de l'activité de plongée sous-marine, davantage adepte des fonds rocheux. Toutefois, la présence d'épaves sur le site d'étude présente une attraction pour les amateurs de plongée sous-marine. Ainsi, cette activité est pratiquée toute l'année (par les graulens), avec une affluence relativement plus importante en période estivale liée au tourisme mais également aux conditions climatiques plus favorables.

Figure 12 : plongée sous-marine sur une épave du Grau-du-Roi

Source :

Cependant, différents facteurs freinent le développement de cette activité :

- pollution domestique (présence de nombreux macro déchets -plastiques-, surtout après des coups de mer) ;
- visibilité limitée (eau très chargée en Matière En Suspension -MES-, due notamment aux apports des différents cours d'eau -Canal du Rhône à Sète, Lez, Rhône, etc.) ;
- dégradation de la qualité physique des épaves (nombreux grappins de plaisance pour l'amarrage) ;

- diminution importante de la faune sur ces épaves, qui semblerait provenir de la surpêche de la part de la plaisance, à laquelle s'ajoute la présence de filets de pêche abandonnés (pêche fantôme), ce qui provoque la fuite des prédateurs (congres, loups, etc.).

3. 4. La pêche professionnelle

Le territoire Natura 2000 se limite aux trois mille nautiques. Ainsi, nous ne parlerons uniquement des petits métiers au sein de ce paragraphe, le segment des chalutiers n'ayant pas l'autorisation de pêcher dans cette zone. De la même façon, les thoniers senneurs ne seront pas abordés dans le document, le port du Grau-du-Roi n'ayant pas ce type de navires en son sein, mais aussi du fait que cette pêche se pratique au large. Ne seront donc abordés uniquement les petits métiers, qui se caractérisent par leur polyvalence.

3. 4. 1. La Prud'homie du Grau-du-Roi

La gestion de la pêche côtière par des prud'homies constitue une originalité de la façade méditerranéenne. Cette gestion qui a fait la preuve depuis de nombreux siècles de sa pertinence au regard des spécificités de la mer Méditerranée n'est aucunement remise en cause par la loi du 27 juillet 2010.

Les communautés méditerranéennes de patrons pêcheurs sont des corporations uniques sur le littoral français, groupant ceux qui exercent le même métier : la pêche professionnelle en mer. Ce sont des corps de magistrats, constitués selon des règles propres et jouissant de pouvoirs étendus.

La prud'homie est une institution complexe qui s'est forgée avec le temps. La force des traditions lui a permis de se maintenir sur les rivages de la Méditerranée alors que sur les autres parties du littoral français, imposée tardivement par les textes, elle n'a eu qu'une vie éphémère.

Figure 13 : prud'homme



Source : <http://archimer.ifremer.fr/doc/1986/publication-2499.pdf>

Il faut en effet remonter au Xe siècle pour trouver à Marseille les premières traces des prud'homies de pêcheurs. Mais ce sont les lettres patentes de 1452 et 1477 du roi René, comte de Provence, confirmées par la lettre patente de 1481 de Louis XI qui ont fait entrer cette institution dans notre droit. Plus récemment, le décret loi du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche côtière confia dans son article 16 aux prud'hommes pêcheurs, le pouvoir de rechercher et de constater les infractions à la police de la pêche.

Pour remettre en ordre le fondement juridique des attributions des prud'homies de pêcheurs, le décret du 19 novembre 1859 fut pris pour régir « l'institution des communautés ou juridictions de pêcheurs, connue dans la Méditerranée sous le nom de prud'homies ». Ce texte, quelque peu modifié, est toujours d'actualité aujourd'hui et régit l'institution. Il définit l'organisation des prud'homies, leurs fonctions, et la procédure de règlement des conflits qu'elles tranchent.

Les prud'hommes pêcheurs qui détiennent un véritable pouvoir de police judiciaire doivent avant d'entrer en fonction prêter serment devant le juge d'instance de leur résidence en ces termes : « Je jure de remplir avec fidélité les fonctions de prud'homme pêcheur et de faire exécuter ponctuellement les règlements relatifs à la pêche côtière, de me conformer aux ordres qui me seront donnés par mes supérieurs et de signaler les contraventions aux règlements sans haine ni ménagement pour les contrevenants ». Outre ce pouvoir d'auxiliaire de police, les prud'hommes gèrent quotidiennement avec une vision sur le long terme la ressource disponible en fixant un règlement prud'homal adéquate que chaque patron pêcheur devra respecter sous peine d'exclusion de la prud'homie.

La Prud'homie du Grau-du-Roi jouxte le territoire de la Prud'homie de Palavas. Les Prud'hommes élus en 2011 sont M. Mastrangelo, M. Pélissier et M. Margolle.

3. 4. 2. Typologie de la flottille

Texte

Tableau 5 : caractéristiques techniques des navires de la prud'homie du Grau-du-Roi

| Catégories de longueur | Nombre de navires | Longueur moyenne (m) | Puissance moyenne (kW) |
|-------------------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|
| Moins de 7 m | 35 | 5,6 | 34,7 |
| 7 à 8 m | 5 | 7,8 | 83 |
| 8 à 9 m | 6 | 8,7 | 154,2 |
| 9 à 10 m | 2 | 9,6 | 143,5 |
| 10 à 12 m | 8 | 11,2 | 156 |
| Toutes catégories confondues | 56 | 7,10 | 73 |

Source :DML du Gard,2012

Le nombre de marins est de 63 (10% des navires ont un matelot, et un seul patron travaille avec deux)

Texte

Figure 14 : petit métier du Grau-du-Roi

Source :

Texte

3. 4. 3. Métiers, engins et espèces ciblées

Le nombre de marins est de 63 (10% des navires ont un matelot, et un seul patron travaille avec deux).

Texte

Tableau 6 : engins utilisés et espèces ciblées sur le site Natura 2000

| Engins | Espèces ciblées |
|---|---|
| Filet trémail | Barbue, sole, seiche, saupe, murex, baudroie, raies |
| Filet droit | Rouget barbet, loup, mullet, merlu, pageot, dorade, |
| Nasses | Congres, |
| Pots | Poulpes |
| Drague | Escargots |
| Métiers de l'hameçon (palangre & canne) | Congre, merlan, dorade, grondin, bar, thon, espadon, baudroie, etc. |
| Tellinier | Tellines |
| Senne tournante (ou allatchare) | Sardines, anchois, dorade, loup, marbré |

Source : Prud'homie du Grau-du-Roi, 2012

Texte

Zoom sur la pêche à la telline...

Typique du littoral gardois, la pêche à la telline est une activité pratiquée sur le littoral gardois. Classée dans la catégorie des « pêches à pieds », la pêche à la telline nécessite des fonds sableux, et une faible couverture d'eau, ce qui caractérise justement le site Natura 2000.

Figure 15 : tellinier

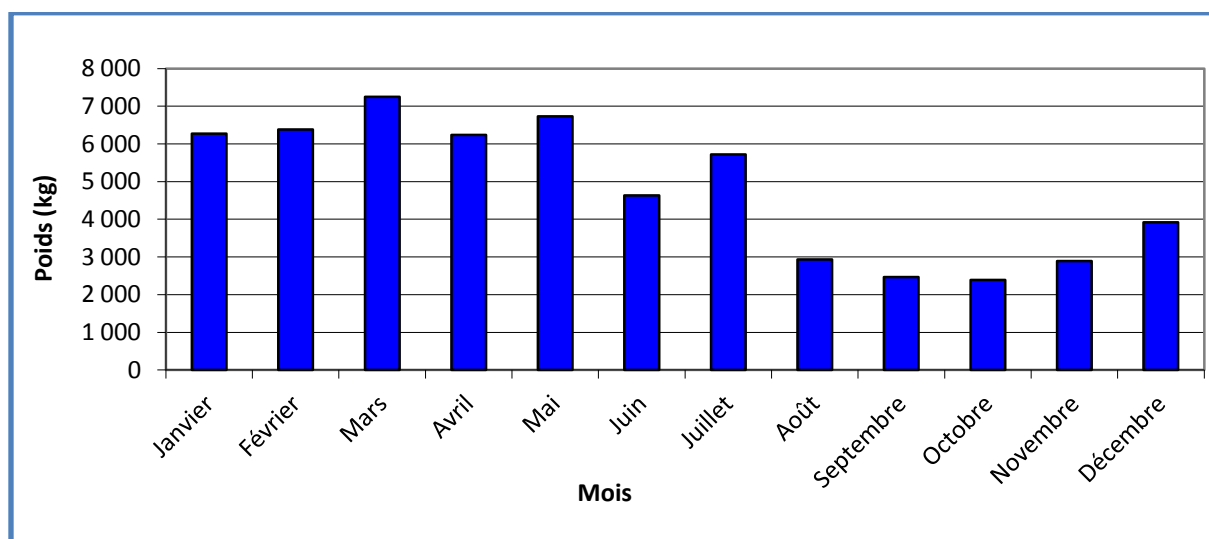


Source : www.peche-lr.fr/

Dans l'eau à hauteur du buste, les pêcheurs tractent une petite drague appelée « tellinier » (cf. **figure 15** ci-contre) parallèlement à la plage. Les dents de la drague fouillent le sable et dégagent les tellines qui sont récupérées dans un filet fixé à l'engin. Après un trait de quelques minutes, le tellinier est remonté et les coquilles stockées dans une bouée munie d'un filet jusqu'à la fin de la pêche. Les tellines sont ainsi conservées dans l'eau toute la durée de la pêche.

La telline est une espèce pêchée tout au long de l'année (cf. graphique ci-dessous), malgré une prédominance des quantités pêchées pour les premiers mois de l'année.

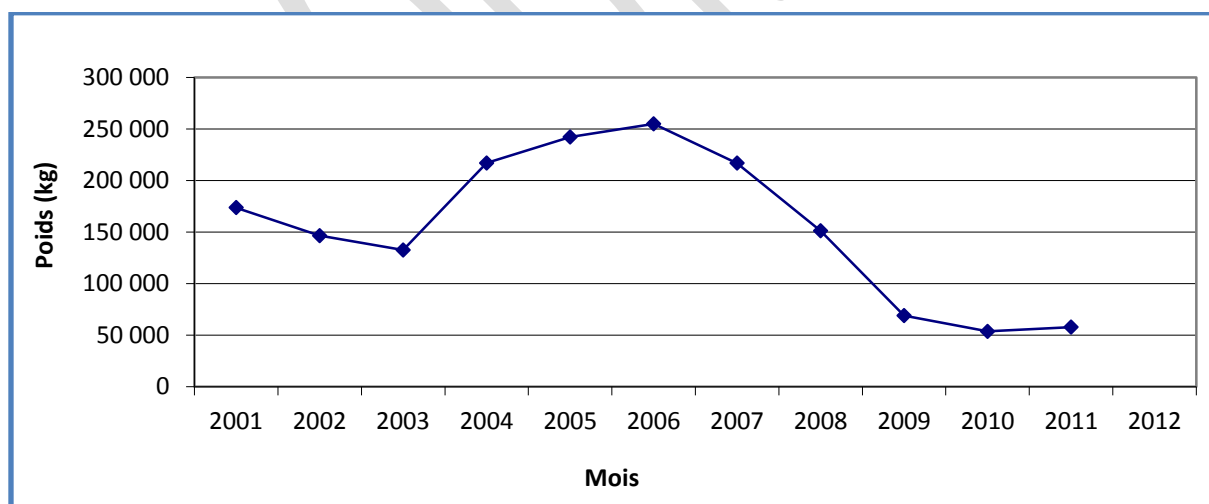
Figure 16 : quantités de tellines pêchées en 2011



Source : CDPMEM 30

En 2012, 57 pêcheurs pratiquent la pêche à la telline (Prud'homie, 2012), dont une vingtaine exerce exclusivement ce métier. A titre d'exemple, en 1998 ils étaient 160, et le chiffre ne cesse de décroître depuis. La baisse de la ressource a entraîné un départ de certains, et les restants se sont beaucoup diversifiés dans leurs techniques (polyvalence).

Figure 17 : évolution des quantités pêchées (période 2001-2011)



Source : CDPMEM 30

Ce graphique ci-dessus permet de voir la chute importante des quantités pêchées depuis trois-quatre ans. Cette diminution s'explique par le nombre de pêcheurs, qui lui aussi ne cesse de diminuer.

3. 4. 4. Commercialisation

Il n'existe pas de halle à marée au Grau-du-Roi. La majorité de la vente se fait *via* une coopérative marin-pêcheurs : la SO.CO.MA.P (créée en 1976). Son statut juridique est une société anonyme (SA). Outre les chalutiers du port, la plupart des petits métiers vendent par ce biais.

La vente directe est une activité de diversification pratiquée par les professionnels, et surtout sur la rive gauche (entre 12 et 15 vendeurs contre un seul rive droite). Cette activité a lieu d'avril à octobre-novembre, selon la météo. Pratiquée sur des étals pliants (cf. figure ci-dessous), la vente directe permet un ancrage territorial de la pêche. Les pêcheurs ne sont pas spécialement demandeurs d'étals en dur, et la mairie serait plutôt défavorable à la mise en place d'aubettes (concurrence aux poissonneries, qui sont déjà peu nombreuses contrairement aux années 2000).

Figure 18 : stand de vente directe

Source :

3. 5. Le kite-surf

Activité en plein essor.

6 clubs

Figure 19 : kite-surf

Source :

3. 6. Le motonautisme

Fort développement (VNM), surtout jet-ski

Figure 20 : véhicule nautique à moteur

Source :

3. 7. Le transport de passagers

Le transport de passagers est une activité pratiquée en période estivale. Sous différentes formes
Rencontrer J. DALLE

Figure 21 : sortie en mer au bord du « Picardie »



Source : [http:// http://www.catamaran-picardie.com/](http://www.catamaran-picardie.com/)

3. 8. La baignade

Cette activité marine est intimement liée à la période estivale et par conséquent aux flux touristiques localisés à proximité du site. L'activité de baignade concerne la grande majorité des touristes séjournant au Grau-du-Roi, qui se rendent quasi quotidiennement sur les plages, où ils profitent des bains de mer et de soleil (REY-VALETTE and al., 2007). Cette activité attire aussi les populations locales, ainsi que les populations de petite et moyenne proximité, notamment les habitants de l'agglomération de Nîmes.

Figure 22 : fréquentation de la plage de l'Espiguette en pleine saison

Source :

Classée site naturel depuis 1998, la plage s'étend sur pas moins de 10 kilomètres de long et 700 mètres de large ! L'activité de baignade se répartit sur l'ensemble du site, au sein d'une zone comprise entre le bord de la plage jusqu'à 300 mètres au large, matérialisée par un balisage lorsque la baignade est surveillée. La présence d'un poste de secours et d'une multitude d'installations et de services tels que des commodités (sanitaires, douches), de la restauration (restaurants, bars, « plages privées »), ou encore une facilité d'accès (parkings, navettes, etc.) contribue au développement de cette activité de loisir.

3. 9. L'extraction de granulats

En 2008, ce sont un million de m³ de sable qui ont été dragués au niveau de la flèche sous-marine dans le but de recharger les plages de Carnon et de Palavas. Depuis, la flèche s'est totalement reconstituée, et de nouvelles études de dragage (1 à 1,5 million m³ de sable à destination des lidos de Sète à Marseillan et de Frontignan) vont débiter courant 2012, voire 2013. Une étude de la faune benthique devra être réalisée en amont (et notamment la pêche de tellines).

Le site est concerné par une zone de clapage, mais n'a, jusqu'à maintenant, pas été utilisée, la faute à des concentrations en polluants de sédiments trop importantes, nécessitant de trouver une solution alternative au clapage.

3. 10. Les fouilles archéologiques

3. 11. Les autres activités

D'autres activités sont également pratiquées sur le site des bancs sableux de l'Espiguette. C'est le cas notamment des activités maritimes de surface, dont la propulsion s'effectue à l'aide de pagaies ou de rames (exemples : aviron, canoë-kayak de mer).

Il a été recensé l'existence d'un club d'aviron (« Aviron club »), qui pratique notamment sur le site marin (le plus généralement dans la bande des 300 mètres, quelques sorties au large vers la bouée cardinale ouest de l'Espiguette, rarement vers la bouée cardinale sud les baronnets). Affilié à la Fédération Française d'aviron ainsi qu'à l'Ecole Française d'Aviron, ce club (ouvert à l'année) regroupe 87 adhérents, dont une trentaine de rameurs potentiellement aptes à la sortie en mer. La flotte est composée de deux yoles de mer (quatre rameurs et barreur), un double de mer (deux rameurs) et un solo de mer (un rameur).

Quant au canoë-kayak, il existe également un club, qui regroupe **XX personnes**. Les sorties se font quasi-exclusivement hors du site concerné par la présente étude.

Biblio

REY-VALETTE H., and al., 2007. *Évaluation de la politique de gestion du littoral relative à l'érosion côtière et aux inondations côtières en Languedoc-Roussillon : perceptions, usages, enjeux économiques directs et valeurs des plages.*

Les variations du rivage du Languedoc-Roussillon entre 1895 et 2009. François Sabatier et Boris Hanot, Aix Marseille Université, CEREGE UMR 7073. 2012

ROUSSILLON